République algérienne démocratique et populaire

Wilaya d'el tarf
Daira bouhadjar
Commune de bouhadjar
N° :3900 /2026

le p/apc de la commune de bouhadjar
A monsieur/ haou mouhamed
E.T.B-TCE
BOUHADJAR EL TARF

Mise en demeure N° 01

Opération : amilioration urbain cote est avec control de laboratoire

Vu les dispositions des articles 149-150 et 151 du décret présidentiel 15/247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

-Vu le marché N° : 03/2026 du 11/05/2026 conclu avec E.T.B-TCE, par le gérant HAOU MOUHAMED faisant domicile bouhadjar wilaya el tarf .

-Vu l'ordre de service démarrage des travaux N° 10/2026 du 11/05/2026

-Vu le retard enregistré sur l'achèvement des travaux.

-Vu le délai expiré du marché(resteb02 jours).

-nos correspondances n° 3330/2026,notifiée le 13/09/2026

–nos correspondances n° 3793/2026,notifiée le 07/10/2026

- Sur la base de l'article 53 de la loi de finances pour l'année 2026, portant modification de l'article 23 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

- en ce qui concerne le champ d'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Sur la base de ce qui précède, l'entreprise E.T.B-TCE ,cis a BOUHADJAR-WILAYA -EL TARF , gérée par HAOU MOUHAMED est mise en demeure pour la première fois de :

-prendre toutes les dispositions en vue de relancer et redynamiser et redynamiser le chantier en moyens humains et matériels nécessaires.

-vous êtes tenus de signer l'avenant relatif à la modification du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours.

Reprendre les travaux restants, dans un délai les cinq(05) jours à partir de la parutionde cet avis.

Foute de quoi, de ne pas satisfaire au délai prescrit, il sera procédé à la mise en demeure N° 02 prévues par la réglementation en vigueur.

Le P/APC

ANEP 2623007207 DzWatch 22/10/2026